

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1^{er} juin 2023
Délibération n°12

L'An deux mille vingt-trois le premier juin à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le vingt-six mai s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard - PRAT Christelle - GIRAUD Matthieu

Absents :

Procurations : FISCHER Maryline à MOREAU Gaëlle - GRANET Alice à COQUILLAT Catherine - ADISSON Frank à BARONNAT Bernard - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi - VERNET Laurent à MOSSO Véronique

Monsieur KIRKYACHARIAN Luc a été nommé secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS VERT » ET DE L'ENVELOPPE D'INTERET DEPARTEMENTAL « ENERGIE ET CLIMAT » POUR LA MODERNISATION ET L'AMELIORATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le maire rappelle qu'à la suite de la création de la commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux, un certain nombre de projets s'inscrivant dans le cadre du développement et du renforcement de la cohésion et de l'identité de la commune sont en gestation, qu'ils concernent des sites (pré de madame Carle, plateau des Essarts), des actions d'amélioration thermique de bâtiments existants (logements communaux) ou la construction de nouveaux bâtiments (création d'une nouvelle école).

Madame le maire expose que le projet de modernisation et l'amélioration des efficacités photométriques et énergétiques du parc d'éclairage public de Vallouise-Pelvoux s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Ce projet, qui découle de la mise en œuvre d'une nouvelle politique de l'éclairage public sur le territoire communal vise pour l'essentiel :

- A garantir la sécurité du réseau d'éclairage public et des personnes, en procédant à la mise aux normes des installations, réseaux et coffrets électriques ;
- A rénover l'intégralité du parc d'éclairage public de la commune, ayant plus de 25 ans, devenu partiellement ou totalement inopérant dans certains secteurs : lanternes ou candélabres hors-service, points lumineux mal positionnés ou masqués par la végétation, intensité de l'éclairage inadaptée... ;
- A diminuer le nombre de points lumineux (suppression des points mal positionnés) et la puissance installée par le biais de la mise en place d'ampoules à Leds sur l'ensemble du parc d'éclairage public ;

- A articuler la politique d'extinction nocturne mise en place depuis plusieurs années avec l'installation d'un dispositif de télégestion connexe au réseau d'éclairage public, destiné à gérer et contrôler à distance de l'ensemble des luminaires du parc d'éclairage public sur des périodes calendaires définies sur besoins (heures d'été/d'hiver, évènementiels...);
- A mettre en place des dispositifs d'éclairage solaires sur d'éventuels points lumineux à créer, non desservis par un réseau électrique ;
- A adapter l'intensité des éclairages et les types de lanternes ou candélabres aux besoins de viabilité ou à l'environnement (hors agglomération), ainsi qu'aux périodes (été-hiver) ou aux heures d'éclairage (début de soirée-nuit- début de matinée) grâce à la télégestion.

Pour mémoire, madame le Maire rappelle que ce projet au fait l'objet d'une subvention de 154 050 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022

Madame le Maire rappelle que ce projet, inscrit au titre du Contrat de Relance et de Transition Écologique porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, est éligible au titre de l'axe 1 « Rénovation des parcs lumineux et d'éclairage public du « Fonds vert » et de l'enveloppe d'intérêt départemental « énergie et climat ».

Madame le maire propose donc au conseil de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre du « Fonds vert », et le département des Hautes-Alpes au titre de de l'enveloppe d'intérêt départemental « énergie et climat » sur la base du plan de financement suivant :

Modernisation et amélioration du parc d'éclairage public de la commune de Vallouise-Pelvoux			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Modernisation et amélioration du parc d'éclairage public (Maîtrise d'œuvre)	25 000.00 €	ETAT DETR 2022 (notifiée) 19.7 %	154 050.00 €
		Etat « FONDS VERT » – AXE 1 50%	390 810.00 €
Modernisation et amélioration du parc d'éclairage public (Travaux)	756 620.00 €	Département des Hautes-Alpes « Énergie et climat » 10.3 %	80 507.00 €
		Autofinancement Commune de VALLOUISE- PELVOUX 20%	156 253.00 €
TOTAL HT	781 620.00 €	TOTAL	781 620.00 €

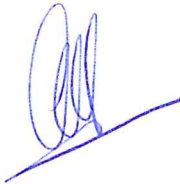
Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Sollicite** une subvention de 50% du montant hors-taxes des travaux auprès de l'Etat, au titre de l'axe 1 « Rénovation des parcs lumineux et d'éclairage public du « Fonds vert », pour les travaux de modernisation et d'amélioration du parc d'éclairage public ;
- **Sollicite** une subvention de 10.3% du montant hors-taxes des travaux auprès du Département des Hautes-Alpes, au titre de l'enveloppe d'intérêt départemental « énergie et climat », pour les travaux de modernisation et d'amélioration du parc d'éclairage public ;
- **Dit** que les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au BP 2023 du budget principal de la commune de VALLOUISE-PELVOUX ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



Le secrétaire de séance
Monsieur KIRKYACHARIAN Luc

